



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE  
Direction des Interventions et de la Sécurité Routière  
Agence de PERTUIS  
Centre routier de CAVAILLON

République Française

**Arrêté temporaire n° AT 2022-0944 DISR  
Portant réglementation de la circulation sur la  
D178 du PR 0+0000 au PR 2+0500  
Communes de Maubec, Robion et Oppède**

**Hors agglomération**

**La Présidente du Conseil départemental**

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4
- VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment du livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire, le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
- VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
- VU le dossier d'exploitation
- VU l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2022-2824 du 30 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Marc MAZELLIER, Chef de l'agence routière de Pertuis, et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Jean-Michel SERVAIRE, Adjoint au Chef de l'agence routière de Pertuis
- VU la demande en date du 20/06/2022 de l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, intervenant pour le compte du Conseil départemental de Vaucluse

**CONSIDÉRANT** que les travaux de renforcement de la couche de roulement nécessitent la réglementation temporaire de la circulation

**ARRÊTE**

**Article 1**

A compter du 27 juin 2022 au 8 juillet 2022 la circulation sera réglementée, sur la D178 du PR 0+0000 au PR 2+0500, de la façon suivante :

**L'entreprise devra, lors des contrôles sur chantier, être en possession et en mesure de présenter la permission de voirie et/ou l'arrêté temporaire concernant les travaux dont elle a la charge.**

### Prescriptions et dispositions communes à toutes les phases :

Les schémas de circulation se feront soit par :

Une circulation interdite de tous les véhicules dans les 2 sens de circulation.

Par la neutralisation d'une demie voie (travaux en sens unique, circulation en sens unique).

Par une circulation par alternat K10 ou par feux.

Cette disposition ne s'appliquera toutefois pas véhicules de l'entreprise, véhicules de police, véhicules de secours et véhicules intervenant dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route.

Les entrées et sortie des véhicules seront modifiés avec l'avancement et la nécessité du chantier.

La signalisation sera adaptée aux différentes phases de l'avancement du chantier.

L'activité du chantier sera suspendue de 18h00 à 8h00, les samedis et les dimanches.

Une déviation sera mise en place.

### **Article 2**

#### Déviaton :

Une déviation (Déviation Travaux RD178) sera mise en place.

Cette déviation empruntera les voies suivantes :

Route des Caves, la RD178 et la RD3.

L'entrée à la carrière sera fera par la voie communale Route des Caves pour les camions à vide.

La sortie des camions chargés se fera par la RD178 et la RD3 pour rejoindre la RD2.

#### Signalisation :

La signalisation sera établie sur la base des indications du manuel du chef de chantier, Signalisation temporaire "volume 1 routes bidirectionnelles" notamment .

Les matériels de signalisation temporaire seront tous de classe 2, conformément à l'article 52 du règlement de voirie départemental de Vaucluse.

L'implantation des signaux sera conforme à la fiche n° 4 du manuel du chef de chantier.

L'entreprise balisera de jour et de nuit les fouilles, les dénivellations, les matériels et dépôts de matériaux sur la base des schémas DT2 et DT4 du "manuel de chantier - routes bidirectionnel"

Les panneaux seront solidement fixés sur un support stable qui pourra être lesté. Le lestage ne doit pas être réalisé avec des matériaux agressifs ou qui pourraient constituer un danger pour la circulation.

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise dès qu'elle n'aura plus son utilité.

Dans le cas où certains panneaux de signalisation permanente devraient être masqués pour ne pas apporter de confusion avec la signalisation temporaire, les matériaux utilisés pour le masquage seraient posés de manière à ne pas détériorer les films existants.

L'entrepreneur prendra toutes précautions afin de limiter les chutes de matériaux sur les voies publiques empruntées par son matériel.

L'entreprise assurera en permanence la propreté de la chaussée dans la zone du chantier et de ses abords et effectuera à cet effet et autant que nécessaire les nettoyages de la chaussée.

Tout dommage causé au domaine public devra être réparé qualitativement à l'identique par l'entreprise.

### **Article 3**

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux schémas et fiches définis à l'article 1 du présent arrêté, sera mise en place et entretenue sous la responsabilité de :

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE - Route de l'Isle sur la Sorgue , BP 40024 - 84300 CAVAILLON

Tél: 04 90 06 46 4 6 - Port: 06 11 91 79 74 - adresse courriel : Jean-Francois.debaisieux@eiffage.com

L'entreprise informera les services du département : Centre routier de Cavaillon, Monsieur POYET Xavier Chef de centre Tél : 06 27 40 49 86

ou

Monsieur OLIVERO Nicolas Adjoint au chef de centre Tél : 06 24 95 47 50

du démarrage des travaux, des jours d'interventions de l'entreprise et des interruptions de chantiers (dates d'arrêt, dates de reprise).

### **Article 4**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus. de reprise...).

### **Article 5**

Le présent arrêté, dont les dispositions annulent et remplacent pendant la durée des travaux toutes les dispositions contraires et antérieures, sera affiché aux extrémités du chantier.

### **Article 6**

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse et M. le Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pertuis, le 22 JUN 2022  
Pour la Présidente et par délégation

  
Le Chef d'agence  
Marc MAZELLIER

Annex(s) :  
Plan général de déviation

Diffusion :

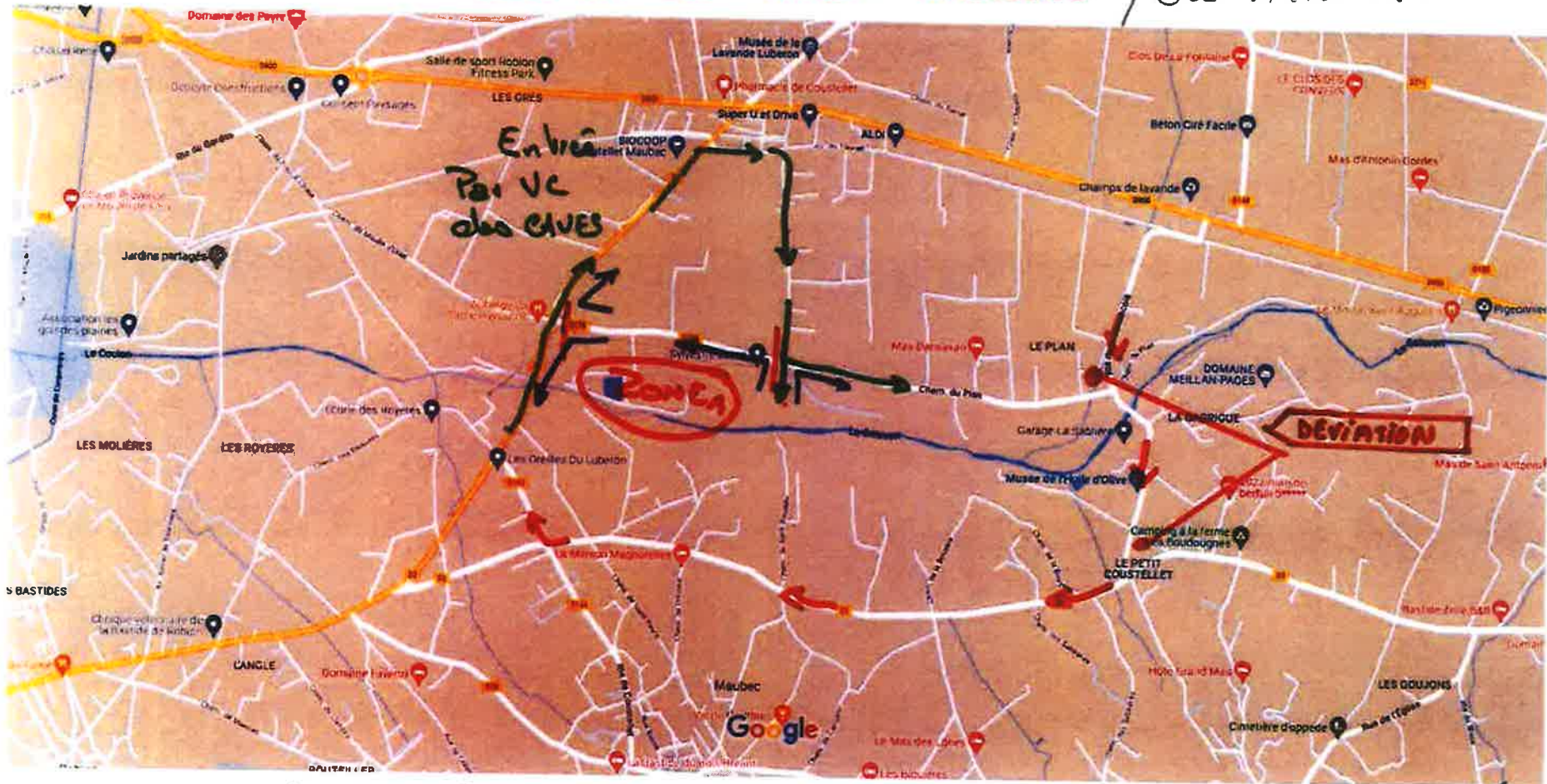
- Monsieur le Maire de la commune d'OPPEDE
- Mme la Chef du Service Réseau Vaucluse de la Direction des Transports de la Région PACA
- Monsieur le Maire de la commune de MAUBEC
- Monsieur le Maire de la commune de ROBION
- Monsieur Jean François DEBAISIEUX (EIFFAGE ROUTE)
- Madame Leticia CARMINE (EIFFAGE ROUTE)
- M le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse
- M le Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière

M. le Chef de l'Agence de PERTUIS

Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Google Maps

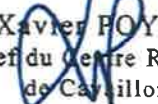
# ZONE 1 TRAVAUX en "SENS UNIQUE" / ou Alternat.



- Déviation Pour PL "vides" par VC des CAVES
- Déviation Pour PL "chargés" par RD178.

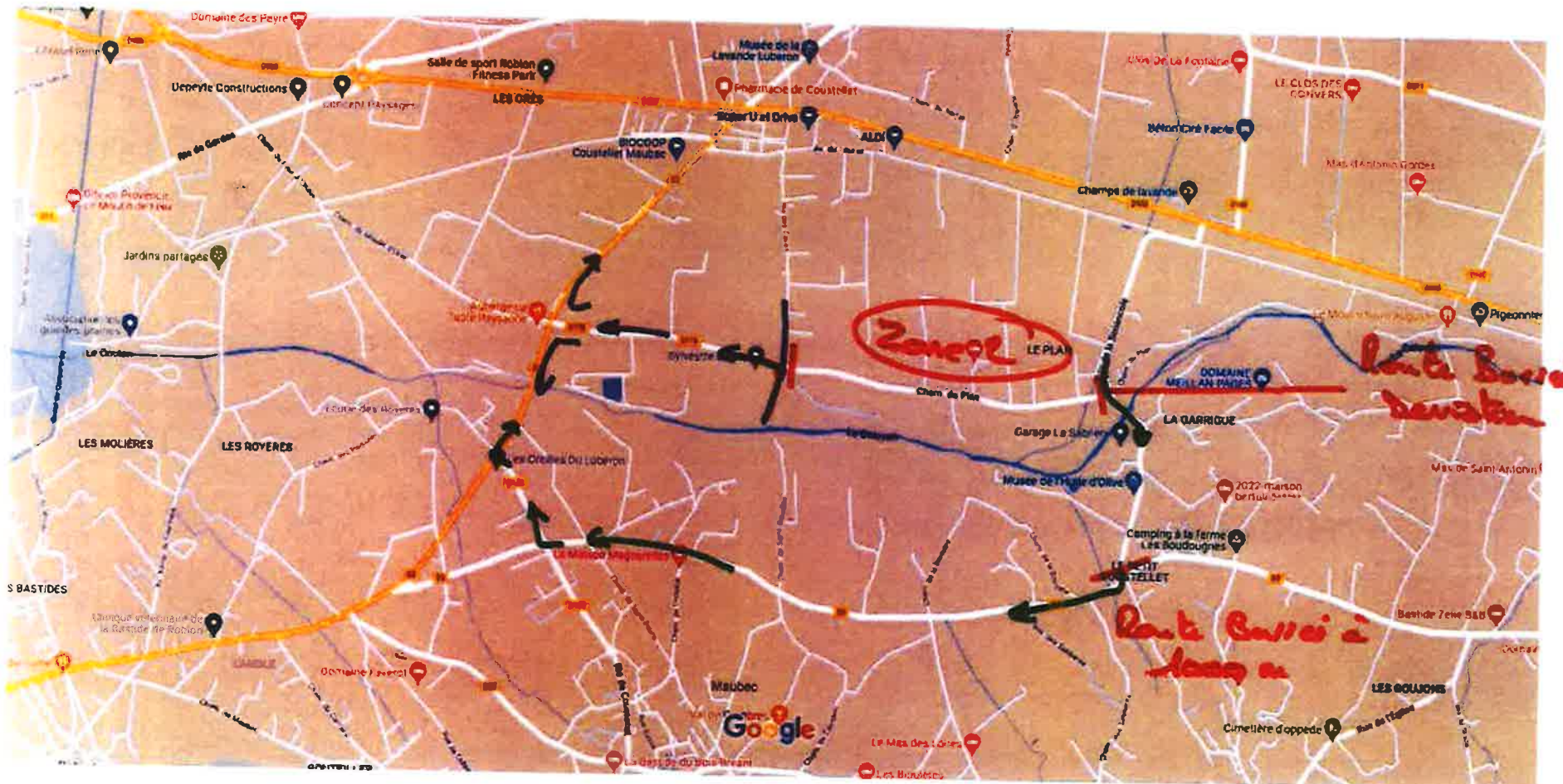
Données cartographiques ©2022 Google 200 m

Xavier FOYET  
 Chef du Centre Routier  
 de Cayillon



Google Maps

# ZONE 2 "Route Baillet"

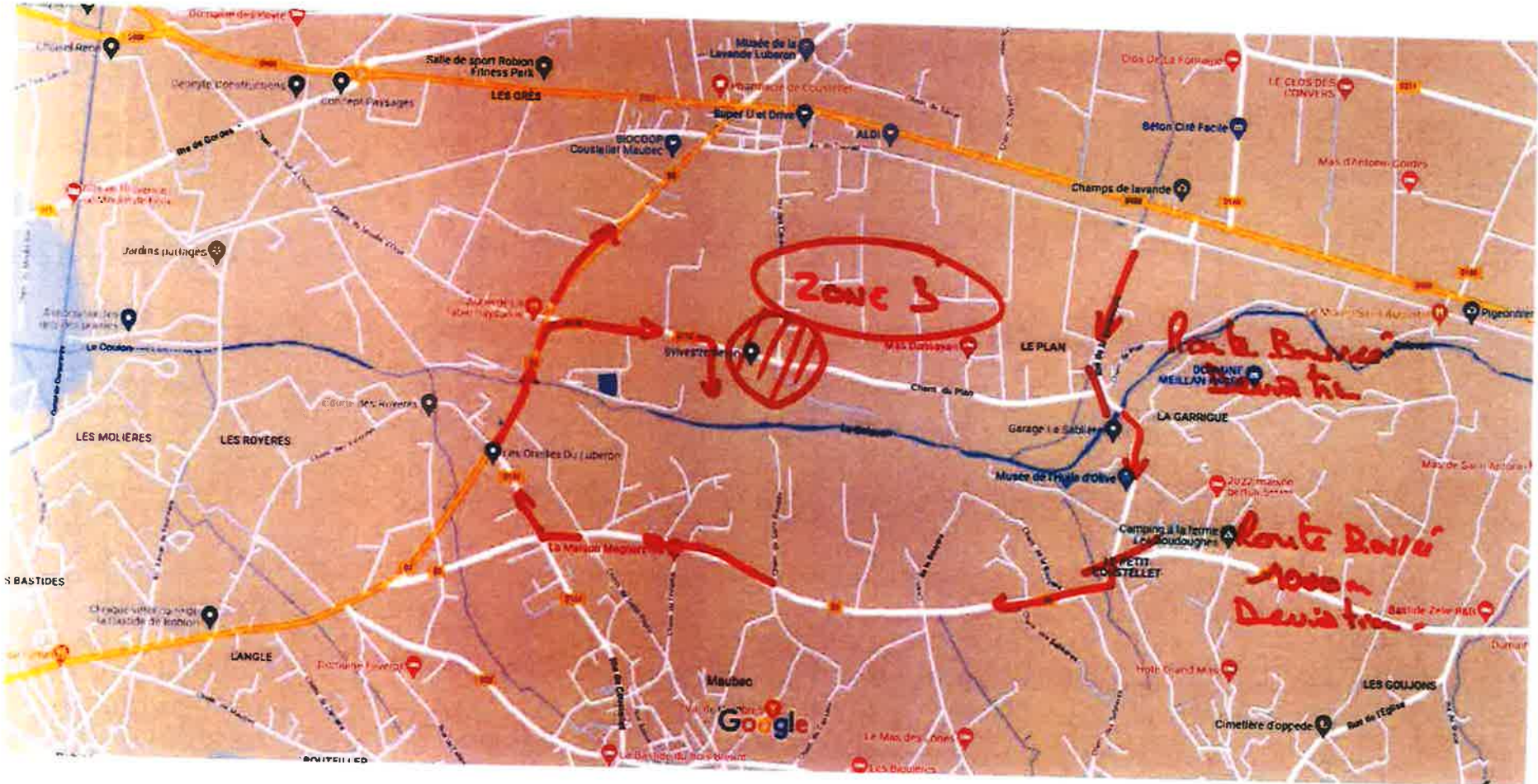


Données cartographiques ©2022 Google 200 m

Xavier POYET  
 Chef du Centre Routier  
 de Cavillon

Google Maps

# Zone 3 Carrefour RD118 et VC de caves



Données cartographiques ©2022 Google 200 m

Accès CARRIÈRE par l'intermédiaire.

Xavier FOYET  
 Chef du Centre Routier  
 de Cavillon

Google Maps

# ZONE 1 TRAVAUX en "SENS UNIQUE" / ou Alternat.



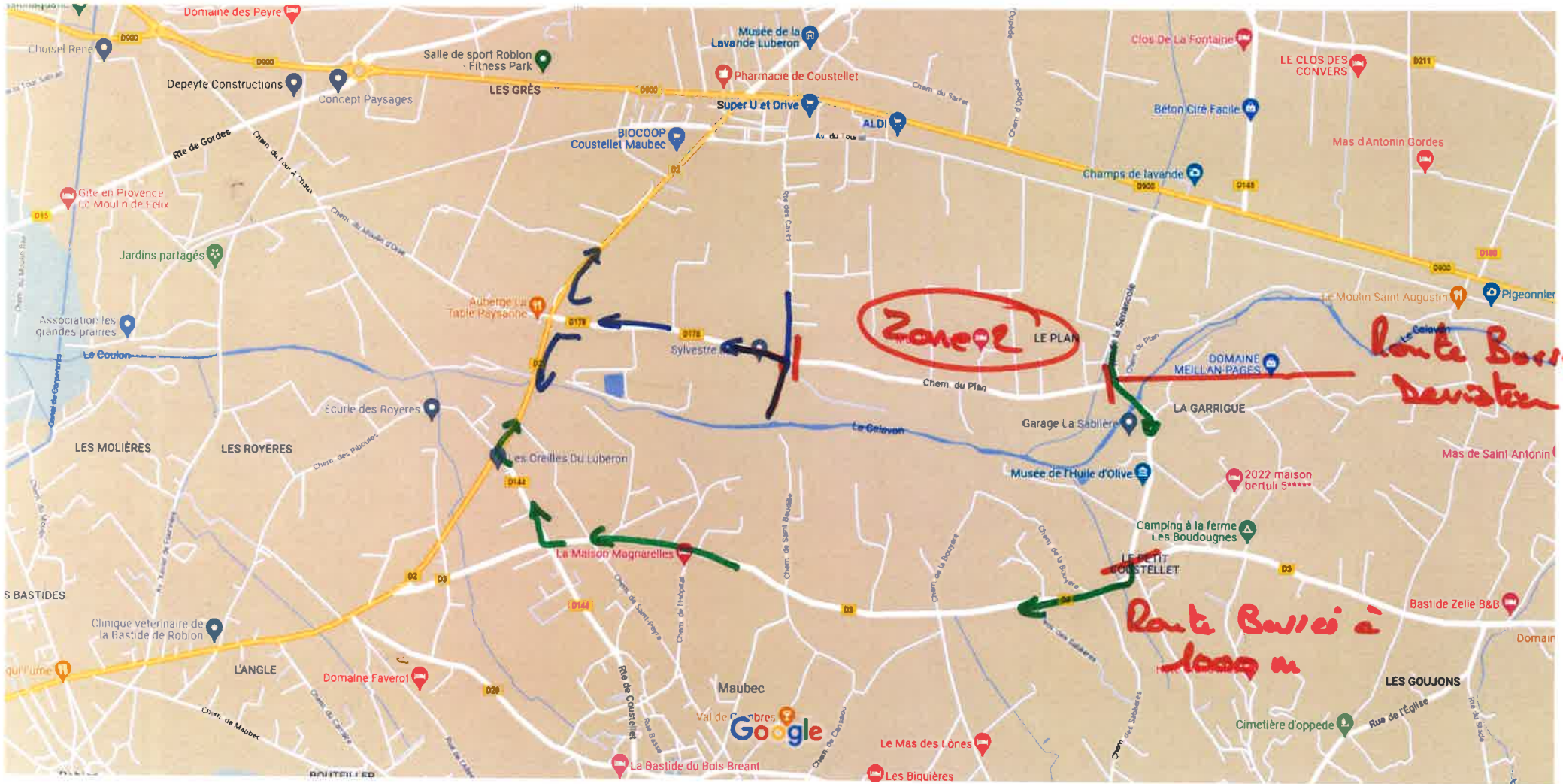
Données cartographiques ©2022 Google 200 m

— Déviation Pour PL "vidés" par VC des CIVES  
 — Déviation Pour PL "chargés" par RD178.

Xavier POYET  
 Chef du Centre Routier  
 de Cavailon

Google Maps

# ZONE 2 "Route Barrée"



Données cartographiques ©2022 Google 200 m

Xavier POYET  
 Chef du Centre Routier  
 de Cavailhon



Google Maps

# Zone 3 Carrefour RD118 et VC de CUVES



Données cartographiques ©2022 Google 200 m

## Accès CARRIÈRE par l'interêt.

Xavier POYET  
Chef du Centre Routier  
de Cavillon